

Bienvenue à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail Les Pins



L'équipe pluridisciplinaire de l'ESAT est mobilisée pour vous assurer un accompagnement de qualité, basé sur le respect, l'écoute et la confiance.

Ce livret d'accueil vous permettra de vous familiariser avec l'établissement et de trouver des renseignements utiles.

Les activités professionnelles et de soutiens proposés vous aideront à progresser dans votre autonomie. Les différents accompagnements favoriseront votre épanouissement personnel.

Nous vous souhaitons une bonne adaptation dans votre nouvel environnement.

L'Établissement

Présentation générale

L'ESAT Les Pins est le 1^{er} ESAT créé par l'Unapei Alpes Provence en 1967. Sa capacité d'accueil est de 127 travailleurs en situation de handicap mental, dont 12 à temps partiel. Il contribue à l'insertion socioprofessionnelle de personnes accompagnées par la mise en œuvre d'activités professionnelles adaptées et d'activités de soutien médico-social.

Formalités administratives

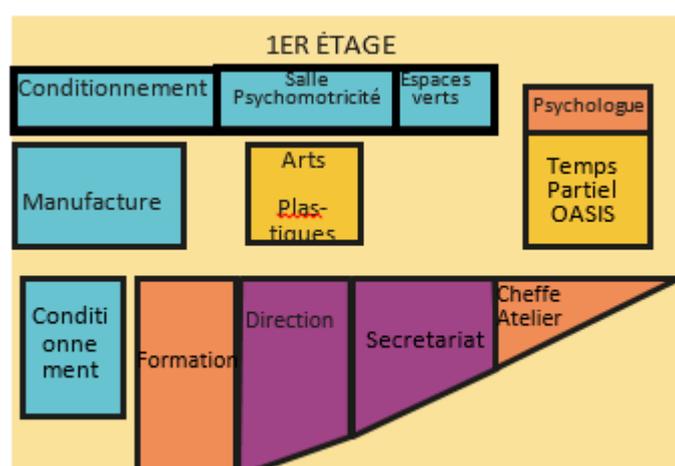
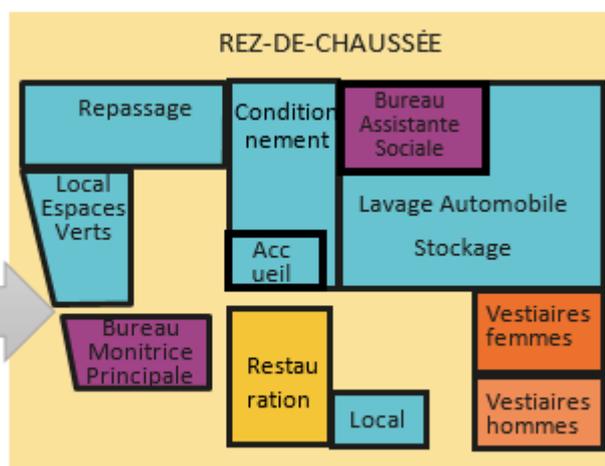
Admissions :

L'ESAT Les Pins accueille des travailleurs en situation de handicap mental, reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Pièces à Fournir :

- Notification CDAPH en cours de validité conforme au placement envisagé
- Copie du jugement de protection tutélaire le cas échéant
- Copie des cartes d'identité, d'invalidité, d'allocataire CAF et de la carte vitale
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- 4 photos d'identité
- Fiche de renseignement
- Certificat de résidence
- Documents médicaux : vaccinations, ordonnances...
- Coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence

Plan



Horaires d'ouverture



Du lundi au jeudi : de 8h45 à 16h45

Le vendredi : de 8h45 à 16h30

Les fermetures annuelles (congés, ponts...) qui vous seront précisées chaque année, suite à la validation du Conseil d'Administration.

Les repas



Les repas sont proposés grâce à un service de restauration sur place.

Vous pourrez bénéficier d'un menu adapté à votre état de santé et tenant compte de vos convictions religieuses.

La salle de restauration vous accueille de 11h30 à 13h30.

Vous pouvez, et le cas échéant avec autorisation du représentant légal, sortir de l'établissement durant le temps des repas, ceci, conformément à votre projet.

Téléphone



Pendant votre temps de travail et au cours du déjeuner, votre téléphone portable doit rester éteint. Vous pouvez l'utiliser durant les temps de pause exclusivement.

Les prestations annexes



Une prestation de nettoyage est effectuée tous les jours par un atelier de travail interne, en respectant les protocoles d'hygiène établis.

Un ouvrier d'entretien assure toute réparation courante.

Des transports via la RTM, MOBIMETROPOLE ou un prestataire privé (pour certains foyers d'hébergement associatifs) sont assurés. Votre projet personnalisé permettra de définir la possibilité de transport retenue.

Boissons alcoolisées, tabac et autres produits illicites



En accord avec la loi Evin et pour des raisons de sécurité contre l'incendie, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

L'introduction à l'intérieur de l'établissement de boissons alcoolisées et/ou de produits illicites, y compris cigarette électronique est formellement interdite.

Santé



Les traitements médicaux sont délivrés en réponse à une prescription médicale.

Les Équipes



Sonja MATOHANCA

DIRECTRICE



Philippe CLOT

**DIRECTEUR
DEVELOPPEMENT**



Mickaël DENIAUD

**DIRECTEUR
ADJOINT**



Stéphanie VOLONNINO

**CHEFFE
D'ATELIER**



Joël VOLUZAN

**CHEF SERVICE
ENTRETIEN**

EQUIPE ADMINISTRATIVE

Secrétaire,
Assistante de
Service Social

EQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

Monitrice Principale,
Moniteurs d'ateliers,
Moniteur éducateur

EQUIPE MEDICO – SOCIALE

Psychologue,
Educatrice
Spécialisée,
Educatrice Technique
Spécialisée,
Psychomotricienne

SERVICES GENERAUX

Chef de Service
Technique,
Agents d'entretien et
de maintenance

PRESTATAIRES

Restauration,
Transports,
Hygiène des locaux
(prestation interne)

Votre référent :

Équipe de direction

Elle met en œuvre la politique définie par l'Association dans le respect des textes réglementaires, du projet associatif, du projet d'établissement.

Équipe administrative

Elle gère toutes les ressources humaines, matérielles, administratives, financières et informationnelles nécessaires au fonctionnement efficace et à la maîtrise de l'organisation.

Équipe d'accompagnement

Cette équipe assure votre accompagnement au quotidien et vous aide à construire un projet personnalisé qui correspond à vos besoins et attentes.

Équipe médico-sociale et psychologique

Les membres de l'équipe médico- sociale vous proposent en cas de besoin :

- une écoute psychologique
- des activités corporelles, sensorielles, de communication ou d'expression.
- arts plastiques, adaptation de poste ...

L'assistante de service social

Elle vous oriente et vous soutient dans vos démarches afin de prévenir et de remédier aux difficultés sociales et médico-sociales que vous pouvez rencontrer.

Elle contribue à la qualité du service qui vous est offert par l'Unapei Alpes Provence dans les différents établissements et services. Elle est présente sur l'établissement le mardi.

Les Activités

Activités professionnelles



Bureautique



Chantiers extérieurs : Casino, Orange, Pernod, Airbus, la MDPH, la Métropole...



Repassage, Entretien des locaux



Lavage automobile



Conditionnement / Colisage
Dispatching / Manufacture



Espaces verts



Activités de soutien

Elles sont déterminées avec vous et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre de votre projet personnalisé. Elles ont un lien direct avec le travail (formation professionnelle, sécurité, risques psycho-sociaux...) et/ou visant à favoriser l'autonomie, l'inclusion (mobilité dans les transports, usage du numérique, développement des compétences sociales...)

Les activités de soutien proposées à l'ESAT LES PINS sont les suivantes : adaptation de poste, motricité, arts plastiques, aide aux partenariats inter associatifs, théâtre, groupes de parole...

Relation avec votre famille

Si l'accueil et l'accompagnement vous concernent en premier lieu, l'établissement ou le service qui vous reçoit souhaite entretenir des relations basées sur l'échange et la collaboration avec votre famille ou votre représentant légal.

C'est dans ce cadre qu'ils pourront-être sollicités pour participer à la mise en place du Contrat de soutien et d'aide par le travail ou du Document Individuel de Prise en Charge, et de votre projet personnalisé.

Des réunions annuelles rassemblent familles et professionnels pour évoquer la vie au sein de l'établissement ou du service et rencontrer des responsables de l'Association.

Nous proposons de rester à l'écoute des familles et des responsables légaux pour échanger sur les objectifs de l'accompagnement et expliciter les actions à conduire ; avec votre consentement des rencontres régulières sont envisageables.

Tous les deux ans est proposée une enquête permettant d'identifier la satisfaction sur la qualité des prestations délivrées.

Vos Droits et vos Devoirs

Règlement de fonctionnement

Il est prévu par la loi 2002-2 et par le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 et fixe :

- Les droits de la personne accueillie
- Les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein des établissements et services.
- Les conditions d'utilisation des espaces et équipements mis à la disposition des personnes accueillies.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la vie sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes en situation de handicap accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social ainsi que celles de leur famille ou tuteur, et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement ainsi que du projet d'établissement.

Représentants des personnes accueillies :

Représentants des familles :

Représentant de l'Association :

Représentant des professionnels :

Utilisation confidentielle des renseignements qui vous concernent

Commission Nationale de l'Informatique et Libertés

Les renseignements administratifs et médicaux que vous communiquez lors de votre entrée au sein de l'établissement et qui font l'objet d'un traitement informatique sont soumis au strict respect du secret professionnel.

Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives qui vous concernent dans les conditions d'utilisation de ces données définies par la loi "informatique et libertés". Votre droit d'accès et de rectification s'exerce par courrier auprès du Directeur de l'établissement.

Modalités d'accès à votre dossier médical

Vous avez la possibilité d'accéder directement à l'ensemble de votre dossier médical, cependant nous vous conseillons de le faire par l'intermédiaire d'un professionnel de santé compétent que vous désignerez afin qu'il puisse vous informer précisément des éléments techniques contenus dans votre dossier.

Vous pouvez accéder à votre dossier médical en adressant votre demande par écrit, au Directeur de l'établissement. Si vous êtes mineur, le droit d'accès au dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Il en est de même pour tous les documents qui vous concernent dans les différentes disciplines.

Rappels des Principes de la Charte des Droits et Libertés

Votre établissement s'engage à respecter les principes de la Charte des droits et libertés (arrêté du 8 septembre 2003) :

- Non discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le Projet Personnalisé

Il s'élabore avec vous tout en tenant compte des remarques de votre famille et/ou de votre représentant légal ainsi que de tous les intervenants impliqués dans votre accompagnement. Le but du projet personnalisé est de définir des objectifs réalisables et adaptés à vos besoins et potentialités. Les moyens concrets utilisés pour atteindre ces objectifs sont évalués régulièrement afin d'en apprécier la pertinence et peuvent être adaptés si nécessaire.

Le Projet de sortie

Quels que soient votre parcours et vos choix, sachez qu'un projet de sortie est toujours envisageable. La mission de l'établissement est aussi de vous aider et de vous accompagner vers ce nouveau projet de vie. L'ensemble de vos droits et devoirs est repris plus en détails dans le Règlement de Fonctionnement.

Satisfaction et réclamation

Pour nous faire part de votre satisfaction ou de vos réclamations, vous pouvez vous adresser à un professionnel de l'équipe éducative ou un cadre de direction.

Vous pouvez aussi vous exprimer par l'intermédiaire des personnes élues au Conseil de la Vie Sociale.

Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction vous sera adressé à minima tous les 2 ans.

D'avance, nous nous engageons à prendre en compte votre demande et à étudier vos remarques dans les meilleurs délais.

Prévention de la maltraitance

Dans le cadre de la prévention de la maltraitance sur les personnes handicapées, un numéro national a été mis en place : le 39 77.

VOTRE SECURITE

Votre sécurité est assurée par l'ensemble du personnel, mais un référent sécurité qualifié reste plus particulièrement attentif à tout ce qui pourrait être dangereux pour vous.

Conduite à tenir en cas d'incendie :

Vous devez suivre les consignes réglementaires de sécurité qui sont affichées à l'ESAT et respecter les directives données par le personnel.

La sécurité de vos biens :

Vous disposez de casier pour déposer vos effets personnels. Toutefois, ces objets restent sous votre responsabilité et l'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable de la perte, de la dégradation ou de la disparition de vos objets.

Assurance responsabilité civile :

Vous êtes assuré en responsabilité civile lorsque vous vous trouvez dans le cadre de votre accompagnement

Surveillance de nuit :

Le bâtiment bénéficie d'une vidéoprotection filmée le soir de 18h00 à 7h00 et les week-ends de 22h à 8h (heures de départ et arrivée des équipes).

